

**Destinataire :** Directeurs adjoints concernés par les services de télésanté,  
Responsables des services de télésanté

**Expéditeur :** **Carole Leblanc**, Pilote clinique télésanté, DSI  
**François Morel**, Pilote technologique télésanté, DRT

**Date :** 25 juin 2024

**Objet :** Diffusion

- POL-110 – Télésanté
- PRO-118 – Implantation d'un service de télésanté
- PRO-119 – Téléconsultation

---

Bonjour,

Conformément à la POL-001 et sa procédure associée (PRO-001), la politique et les procédures en titre ont été adoptées par le CODIR le 11 juin 2024. La politique et les procédures sont mis à votre disposition pour vous aider à développer un service de télésanté. Ils sont disponibles sur l'intranet de l'établissement, sous l'onglet CIUSSS > Documents organisationnels > Politiques, procédures et règlements > Par direction > Direction des soins infirmiers.

Par leur adoption, ces documents annulent et remplacent les politiques, procédures ou règlements en vigueur dans les installations qui composent le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et qui traitent du même sujet.


Ainsi, les documents suivants doivent cesser d'être appliqués au profit de la nouvelle version du document mentionné en objet :

- POL-110 – Télésanté (2021)

Nous vous invitons, également, à prendre connaissance des divers documents annexés à ces documents, tels que :

- [Guide d'autoformation en télésanté](#)
- [Logigramme des risques](#)
- [Guide sur le transfert d'informations confidentielles](#)
- [Modèle pour le premier courriel à envoyer à l'utilisateur](#)
- Etc.

Pour toute question ou commentaire relatif à cette politique et ces procédures, vous pouvez nous écrire à la boîte générique télésanté.



**Pour nous joindre**  
Courriel : [telesante.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:telesante.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

**Tout sur la Télésanté dans l'intranet**  
Allez sous : *Soins et service* > *Soins infirmier* > [Télésanté](#)

**La télésanté sur le site Internet ([internet](#))**

